Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 003-210302980-20240206-DEC202414-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

08 FEV 2024

DEC202414
FINANCES ;
Signature d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales avenue de Chazeuil.

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

CONSIDERANT le projet de construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales situé avenue de Chazeuil permettra de mettre en service le réseau d'assainissement collectif du secteur ;

CONSIDERANT la nécessité d'avoir une maîtrise d'œuvre pour la conduite de ce projet complexe ;

CONSIDERANT l'offre faite par la Société Larbre Ingénierie pour un montant de 17 970 € TTC ;

DECIDE d'attribuer le contrat de maîtrise d'oeuvre à la Société Larbre Ingénierie pour un montant de 17 970 € TTC.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

